

Le sort de la dépouille de Mwambutsa renvoyé devant la justice suisse

@rib News, 01/12/2016 – Source ATS Dépouille de l'ex-roi du Burundi : le TF tranchera Genève - L'inhumation à Meyrin (GE) de Mwambutsa IV, ordonnée par la justice genevoise, a fait l'objet d'un recours. Le TF aura le dernier mot. Le sort de la dépouille de l'ex-roi du Burundi est désormais entre les mains du Tribunal fédéral (TF). Un recours a été déposé fin novembre contre la décision de la Cour de justice de Genève donnant raison à la nièce du défunt qui s'opposait au transfert des restes en Afrique.

«Ma cliente est fort surprise qu'un pays qui traverse une crise politique majeure s'acharne à tenter de violer la volonté claire et explicite de feu le roi du Burundi», a déclaré jeudi à l'ats Andrea Rusca, avocat de la nièce du roi. Le recours a été déposé par la fille du roi et la demi-soeur de cette dernière qui vit à Genève, avec le soutien du gouvernement burundais. Mort en Suisse, enterré à Meyrin Le corps de Mwambutsa IV a été exhumé du cimetière de Meyrin en 2012 afin d'être rapatrié dans son pays pour des funérailles nationales. Renversé en 1966 après 50 ans de règne, le roi avait obtenu l'asile en Suisse, où il est mort en 1977. Dans son testament, il demandait à ne jamais être transporté au Burundi, une volonté reconnue par la justice genevoise. Depuis l'exhumation, la dépouille est entreposée aux pompes funèbres. «L'inhumation au cimetière de Meyrin, ordonnée par la Cour de justice, ne pourra pas avoir lieu tant que le TF ne s'est pas prononcé», a précisé Me Rusca. (ats/nxp)